



## FUGUE EN MAISON DE REPOS: PREVENTION, REACTION ET LEÇONS

Le personnel des maisons de repos est confronté à la problématique de la fugue.

Afin de **limiter** les fugues, différents moyens matériels peuvent être utilisés. Citons les portes avec code, les services dits "sécurisés", les mesures de contention, les bracelets, "GPS pisteurs" et détecteurs divers portés par le résidant ou fixé sur la chaise roulante. En cas d'errance, le port d'une carte ou/et un bracelet d'identification est recommandé.

Il serait intéressant que chaque établissement dispose d'une photo d'identité récente pour chaque résidant, en ce compris dans le dossier administratif informatisé.

En outre, il faut veiller à développer divers comportements, tels que:

- recueillir de l'information sur le comportement;
- répondre favorablement aux souhaits des résidants, dans la mesure du possible;
- proposer des occupations;
- lui conserver certaines habitudes;
- prendre le temps d'écouter et de parler avec la personne âgée;
- veiller tout au long de la journée à faire le point sur les présences (lors des temps de repas, de distribution des médicaments, des soins, des activités);
- demander aux familles de prévenir lorsqu'elles emmènent le résidant hors du bâtiment.

Après une fugue, il faut privilégier le dialogue afin d'essayer de comprendre les raisons de la fugue, tout en rassurant et réconfortant l'intéressé.

L'expérience a montré qu'au plus vite une fugue est détectée, plus les chances de retrouver rapidement la personne sont importantes.

Dans un souci d'efficacité, il convient de définir au sein des établissements une **procédure** à suivre<sup>1</sup>. Une proposition adaptable est faite en annexe I.

Complémentaire à cette procédure, en annexe II, est repris un protocole<sup>2</sup> mis en place par la zone de police HEKLA<sup>3</sup> pour rechercher plus efficacement les personnes fugueuses. L'objectif est de permettre une intervention rapide et ciblée grâce à une communication efficace entre les institutions et établissements de la zone de police.

Le dispositif s'appuie sur un document qui lors de toute disparition est faxé ou envoyé par mail à la zone de police dans les 20 minutes suivant la disparition.

<sup>1</sup> Nous avons repris le travail réalisé par Monsieur Joan Scarpel, dans le cadre de la formation à la gestion des maisons de repos du C.U.N.I.C "la procédure en cas de fugue.

<sup>2</sup> [www.hekla.be](http://www.hekla.be). Nous remercions Mme Balfroid pour son aide à la traduction

<sup>3</sup> Hove, Edegem, Kontich, Lint et Aartselaar

De l'expérience de la Cellule Personnes disparues de la police fédérale<sup>4</sup>, plusieurs *leçons* ont été tirées en matière de fugue de personnes atteintes de démence:

- avant de considérer que la personne est partie, il y a lieu de vérifier. Il est fréquent de retrouver le disparu dans l'établissement;
- 95 % des personnes disparues sont retrouvées dans un rayon de 2 kilomètres du lieu où elles ont été vues pour la dernière fois. C'est particulièrement le cas pour les personnes âgées (aptitude physique);
- les liens avec le passé sont fréquents. Où la personne disparue habitait-elle? Où la personne disparue a-t-elle travaillé par le passé? Ne peut-on la retrouver dans un cimetière sur la tombe d'une personne chère?
- les personnes disparues sont souvent retrouvées devant un obstacle (canal, pont, clôture, ...).
- il est important qu'un maximum de 20 minutes soit consacré aux recherches dans l'établissement et dans les environs immédiats avant de faire appel à la police;
- durant les 20 premières minutes, il faut contrôler où la personne pourrait se trouver dans le bâtiment. Dans le même temps, il faut vérifier si la personne disparue a rendu visite à de la famille ou a été emmenée par la famille.

Sur base de cette expérience, il pourrait être intéressant pour les pouvoirs organisateurs de proposer pour les cas de disparition une collaboration aux services de police de leur zone.

---

<sup>4</sup> Article "Un protocole pour accélérer l'élucidation des disparitions" - le journal de la police - l'officier de police n°1 - janvier 2007.

## PROCEDURE EN CAS DE FUGUE

### 1. Vérification

Il est nécessaire de vérifier *auprès des collègues présents* si le résidant ne se trouve pas en leur *présence, ainsi que dans tout le bâtiment (chambres, toilettes, bureaux, placards, ....) et aux alentours de celui-ci.*

### 2. Informer

- la Direction
- la Police fédérale
- la famille

Certaines institutions placent la police avant la direction. Elles peuvent également demander que l'on avertisse la Direction générale, l'adjointe à la Direction, le conseiller en prévention, le(la) infirmier(e)-chef, ...

Pour procéder aux appels nécessaires, il est important de s'isoler dans un bureau pour ne pas semer un vent de panique au sein des autres résidants.

### 3. Rappel de personnel

Lancement de la procédure de rappel du personnel disponible suivant une liste de personnes classées par proximité. Celui-ci est rappelé pour participer à une battue dans l'environnement géographique du bâtiment. Il est impératif de garder du personnel disponible pour assurer les soins pendant et dans les jours qui vont suivre les recherches.

*Par contre, cette troisième étape n'est pas reprise dans toutes les procédures qui ont été explicitées.*

### 4. Si le résidant réapparaît, avertir la Police, la famille et la Direction.

### 5. Si l'état du résidant le justifie, contacter le médecin traitant ou le médecin de garde et surveiller étroitement l'état de santé du résidant.

### 6. Etre attentif au vécu des autres résidants.

### 7. Debriefing

Au terme de la situation de crise, il est nécessaire d'organiser un débriefing de la situation afin d'évaluer l'efficacité des procédures en vigueur, éventuellement les rectifier, mais également permettre à chaque membre d'exprimer son ressenti face à une situation difficile.

**DETECTION DES PERSONNES DISPARUES**  
**Chaque disparition est inquiétante**  
**jusqu'à ce qu'elle ne le soit plus !<sup>5</sup>**

Prenez connaissance de la disparition et après une durée maximale de recherche de 20 minutes, prenez contact avec la zone de police de HEKLA Kontich, rue 17, B-2650 Edegem.

→ **Officier de garde de la Zone de police HEKLA: (03) 444 00 00**

**PREMIÈRE ACTION:**

- Qui est la dernière personne ayant vu la personne disparue, où et quand était-ce?
- Le réceptionniste (ou quelqu'un d'autre), a-t-il vu la personne quitter le bâtiment et quand était-ce?
- Recherchez avec minutie d'abord dans tous les endroits (fermés). Regardez dans les petits espaces comme les placards, toilettes, domaines techniques ou dans les bureaux non occupés, il est connu que les personnes démentes recherchent de (petits) espaces où elles peuvent être seules.
- Recherchez dans le voisinage immédiat du bâtiment comme le jardin / parc / grange.
- Informez le personnel de la maison et demandez-leur de chercher cette personne. Laissez une photo de la personne disparue aux membres du personnel afin qu'ils sachent de qui il s'agit.
- Cherchez aussi dans la chambre de la personne. Il se peut que la personne concernée soit partie s'en en avertir les membres du personnel.
- Quand il est évident que la personne a disparu de la maison, commencez une enquête à l'extérieur **EN COLLABORATION AVEC LA POLICE.**

---

<sup>5</sup> Procédure définie par la Zone de police d'HEKLA et traduite par la Fédération des CPAS.

## **CRITÈRES POUR UNE DISPARITION INQUIÉTANTE SELON LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE**

1. La personne disparue est âgée de moins de 13 ans
2. La personne disparue est physiquement ou mentalement handicapée ou n'est pas autonome
3. La vie de la personne disparue dépend d'une médication ou d'un traitement médical
4. Les informations disponibles permettent de supposer que la personne disparue se trouve dans une situation mettant sa vie en péril
5. Les informations disponibles permettent de supposer que la personne disparue se trouve en compagnie de tiers susceptibles de mettre son bien-être en danger, voire qu'elle a été la victime d'une infraction
6. L'absence de la personne est en totale contradiction avec son comportement normal.

Autres raisons qui rendent cette disparition inquiétante (changement d'humeur, dépression aiguë, conflit émotionnel important):

.....  
.....

- Faxez ce document au numéro (03) 444 00 01**
- ou: **Envoyez ce message à [vermist@hekla.be](mailto:vermist@hekla.be)** (prenez contact avec l'officier de police afin de vérifier que le message est bien pris en charge)
- Rempli à la date:

**Photo récente de la  
personne disparue**

**Merci de ne pas  
envoyer la photo par  
fax car celle-ci risque  
de ne pas être  
utilisable**

**Adresse de l'expéditeur ou de celui qui assure  
les soins (Nom + adresse + tél.)**

<i>Nom - Prénom</i>	
<i>Fonction dans l'institution</i>	
<i>Nom de l'institution</i>	
<i>Rue, N°</i>	
<i>Code postal, Commune</i>	
<i>Téléphone:</i>	
<i>Fax:</i>	
<i>GSM:</i>	
<i>E-mail:</i>	

**Données sur l'identité de la personne disparue**

Nom:	
Prénoms	
Surnom:	
Date et lieu de naissance:	
Dernière adresse connue:	
GSM:	O oui - O non - O inconnu
Numéro de GSM:	

**Lieu / date où la personne disparue a été vue la dernière fois:**

Date et heure de la disparition:	
Lieu où la personne disparue a été vue pour la dernière fois:	

**Y a-t-il déjà eu une intervention de la police en relation avec cette personne?**

- oui
- non
- pas connu

**Détails:**

Nom du médecin traitant:	
Tél.:	
Adresse:	
La personne disparue a-t-elle un traitement médicamenteux vital à prendre	<input type="radio"/> oui - <input type="radio"/> non - <input type="radio"/> inconnu
La personne disparue a-t-elle son traitement en sa possession?	<input type="radio"/> oui - <input type="radio"/> non - <input type="radio"/> inconnu
Quelles sont les conséquences probables si la personne ne prend pas ses médicaments?	
Des précautions spéciales (agression sous l'influence de drogues, alcool ...).	<input type="radio"/> oui - <input type="radio"/> non - <input type="radio"/> inconnu
Précautions à prendre:	
Contexte ayant pu amener la personne à disparaître (par exemple, les querelles, les tensions avec les individus, problèmes relationnels, tensions avec la famille ou avec des amis ... )	

**Itinéraire possible ou endroits où se trouve la personne:**

Description de l'itinéraire possible suivi:	
Résidence précédente:	
Téléphone:	
Résidence des parents:	
Téléphone:	
Autres adresses de personnes de contact où un contact relationnel ou professionnel (école) est possible: Exemple: les éducateurs, les conseillers, (Ex-) collègues	
Téléphone:	
D'autres possibilités (atelier):	
Téléphone:	
Possible mode de déplacement:	<input type="radio"/> à pied - <input type="radio"/> à vélo - <input type="radio"/> à vélomoteur <input type="radio"/> en voiture <input type="radio"/> plaque d'immatriculation <input type="radio"/> autres moyens de transport

**Contacts avec la famille:**

Nom (père/ fils):	
Adresse:	
Téléphone:	
Le père/fils a-t-il été informé?	O oui - O non
Nom (mère/ fille )	
Adresse:	
Téléphone:	
La mère/fille a-t-elle été informée?	O oui - O non
Autres personnes de contact:	
Téléphone:	

**Adresse de contact des organisations de personnes:**

- Comité spécial sur la jeunesse
- Tribunal pour mineurs
- Sans objet
- Autre

Nom:	
Adresse:	
Téléphone:	
A-t-il été informé?	O oui - O non
Date d'enregistrement	

**Qu'est-ce qui a été entrepris dès la découverte de la disparition?**

Mesures de protection de l'endroit où la disparition a eu lieu (Traces)	O espace clos O notre personnel empêche d'autres personnes d'avoir accès autres mesures:
Informez-vous auprès des personnes où la personne disparue aurait pu passer les dernières heures	O contacté - O pas encore contacté information:

<b>Recherche dans le bâtiment</b>	O recherche en cours O recherche pas encore commencée
Déjà mis en œuvre:	O chambre + armoires O étage: armoires + petits placards et toilettes
	O tout le bâtiment dont les armoires, les toilettes, les salles techniques ...
Autres:	

<b>Recherche dans le voisinage</b>	O recherche encore en cours
------------------------------------	-----------------------------

<b>immédiat du bâtiment</b>	<input type="checkbox"/> recherche n'a pas encore commencé
Déjà mis en œuvre:	<input type="checkbox"/> jardin - <input type="checkbox"/> parc/grange
Autres	

<b>Recherche dans un rayon de 200 à 2.000 mètres du bâtiment:</b>	<input type="checkbox"/> recherche encore en cours <input type="checkbox"/> recherche n'a pas encore commencé
Déjà mis en œuvre:	<input type="checkbox"/> abribus - <input type="checkbox"/> jardin public - <input type="checkbox"/> bancs publics <input type="checkbox"/> cimetière - <input type="checkbox"/> zone aqueuse
Autres	

<b>Demandes de renseignements à:</b>	<input type="checkbox"/> école - <input type="checkbox"/> famille - <input type="checkbox"/> ancien employeur <input type="checkbox"/> résidence précédente - <input type="checkbox"/> endroits préférés
Autres	

Autres résultats	
------------------	--

#### **AVEC LA POLICE:**

- Envoyez une photo de la personne disparue aux "enquêteurs";
- Informez la famille;
- Recherchez dans un rayon d'environ 500 – 2.000 mètres autour de l'établissement souvent à une distance d'environ 2 km. Dans 50 % des cas, la distance est inférieure à 1 km).
- Faites attention aux endroits suivants: terrains particuliers, des bâtiments vides des jardins (publics), des cimetières, les abribus, etc.
- Gardez à l'esprit que l'endroit recherché doit être accessible à pied et, par définition, devrait concerner un endroit calme souvent à l'écart.
- Informez-vous si l'intéressé va volontiers quelque part (l'ancienne maison, lieu favori, auprès de personnes familière)
- Regardez à proximité des zones aqueuses, si vous remarquez quelque chose (partie de vêtement ou quelque chose de similaire).
- Recherchez ou informez-vous des points d'arrêts de bus ou de train ...

# DESCRIPTION PHYSIQUE (ce qui est évident)

Homme - Femme

Général	Visage	Cheveux / oreilles / caractéristiques particulières	Vêtements
<p>Âge: Âge apparent:</p> <p><b>Type / Race:</b> Blanc (EUR) Méditerranéen Bloc de l'Est Asiatique Nord-africain Mulâtre Africain</p> <p><b>Corps:</b> taille: cm poids: kg mince moyen fort / robuste gros</p> <p><b>Langue:</b> Français Allemand Anglais Dialecte Néerlandais Autres:</p> <p><b>Voix:</b> forte douce calme nette nerveuse bégaïement</p> <p><b>Attitude:</b> raide courbée souple</p> <p><b>Loisirs:</b></p> <p>dernière fois qu'il(elle) a mangé</p>	<p><b>Forme:</b> épais mince oblong carré</p> <p><b>Sourcils:</b> minces épais</p> <p><b>Yeux:</b> foncés strabisme œil de verre</p> <p><b>Lunettes:</b> modernes classiques claires teintées forme</p> <p><b>Nez:</b> grand petit tortueux plat</p> <p><b>Bouche:</b> normale grande petite tortueuse</p> <p><b>et/ou moustache:</b> barbe barbe de deux jours moustache aucune</p>	<p><b>Couleur de cheveux:</b>  longs demi longs courts</p> <p>cheveux avec gel ondulant frisés calvitie complètement chauve raides</p> <p><b>Oreilles:</b> petites grandes boucles d'oreilles</p> <p><b>Caractéristiques particulières:</b> tatouages cicatrices défauts autres emplacement: gaucher droitier groupe sanguin</p> <p><b>Possessions:</b> carte identité permis de conduire carte bancaire argent - combien?</p> <p>bijoux montre GSM - numéro?</p> <p>vêtements de rechange articles de toilette autres bagages:</p>	<p><b>Couvre-chef</b> chapeau béret casquette casquette de baseball écharpe autres:</p> <p>Couleur:</p> <p><b>Vêtements (haut du corps):</b> chemise blouse T-shirt Autres:</p> <p>Couleur:</p> <p>veste gilet</p> <p>vêtements de pluie autres:</p> <p>Couleur:</p> <p>: pantalon</p> <p>legging</p> <p>robe autres:</p> <p>Couleur:</p> <p><b>Chaussures:</b>  classique bottes autres:</p> <p>Couleur:</p>

La description physique a comme unique objectif de mettre en évidence un certains nombre d'éléments particuliers  
Par exemple: la calvitie, vêtements distinctifs, cheveux, moustache, barbe, lunettes, ...

## **CONSEILS POUR LA DETECTION DE PERSONNES DISPARUES:**

Premières actions:

Informez le service social ou votre responsable.

- Mesures de protection: si nécessaire isoler l'endroit où la personne a disparu. Il est de la plus haute importance que toute trace ne soit pas contaminée ou détruite dans l'hypothèse d'un examen par les services scientifiques de la police. Placez un agent (si possible) pour interdire l'accès à ce site.
  - Allez voir chez qui ou à quel endroit la personne disparue pourrait se trouver (l'espace intérieur / extérieur). Par exemple: dans la chapelle, chez une autre personne, à la salle polyvalente, dans un chalet dans le jardin, le grenier .... Si vous ne pouvez pas quitter le département, trouvez de l'aide auprès d'autres employés).
  - Appelez dans les différents niveaux pour demander si la personne disparue est dans leur département (demandez que l'on vous informe si la personne est retrouvée). Appelez éventuellement chez les voisins dans le cas où la personne se montrerait.
  - Appelez un membre de la famille (par exemple, la personne la plus proche de la personne disparue) afin de déterminer si la personne disparue n'y est pas en visite. Dites que vous vous inquiétez parce que vous ne pouvez pas trouver directement son parent dans l'établissement et par mesure de sécurité, vous vous demandez s'il n'est pas allé leur rendre visite. Il se peut que la famille n'ait pas averti l'établissement d'avoir emmené le parent. Si la famille ne sait répondre, faites leur savoir que vous avisez la police pour rechercher leur parent. Demandez à la famille si elle a une idée de l'endroit où la personne pourrait aller (par exemple chez leurs parents, résidence antérieure, etc.)
  - Tenir compte des CONSIGNES internes localisation. Utilisez la fiche "détection de personnes disparues" se trouvant dans le dossier de l'intéressé et appelez la police au numéro suivant: (03) 444 00 00 Police HEKLA
- ☒ Présentez-vous (nom + prénom) + dire que vous êtes employé dans l'établissement  
.....  
Adresse:  
(Numéro de téléphone où vous êtes constamment joignable)
- ☒ Signalez la disparition de Mme M. / Mme ..... comme inquiétante que la personne ne peut être trouvée dans l'établissement et que vous avez peur qu'il / elle soit partie à l'extérieur non accompagnée
- ☒ Dites que vous avez contacté la famille sans aucun résultat

La police enverra une équipe en intervention

Remplissez le document permettant de localiser des personnes disparues et faxez le au numéro (03) 444 1900 1901 ou par mail à [vermist@hekla.be](mailto:vermist@hekla.be)

Lorsque vous envoyez ce document par mail, assurez-vous par téléphone que l'officier de garde l'a également reçu.

Si l'équipe d'intervention est sur place, ils effectueront une recherche dans la chambre afin de trouver le point de départ de l'enquête (veillez à laisser tranquille la famille et les autres résidants)

Une déposition officielle sera faite par le personnel approprié pour le dossier.

**PERSONNE RETROUVEE → N'OUBLIEZ PAS D'EN AVISER LA POLICE**